LFI · ABUS DE POUVOIR

Jean-Luc Mélenchon

Député, président du groupe LFI — affaire Perquisition au siège de LFI

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

S'est opposé physiquement à une perquisition ordonnée par la justice, en octobre 2018.

Où en est la justice

> Rébellion et provocation : trois mois de prison avec sursis et 8 000 € d'amende. Pas d'appel.

Source

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOBIGNY, 9 DÉCEMBRE 2019

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales